

RAPPORT GENERAL

L'atelier de bilan du diagnostic et d'appui à l'élaboration d'une méthodologie et d'un plan d'amélioration des conditions de travail dans les secteurs pilotes de l'économie informelle a tenu ses travaux les 14, 15 et 16 janvier 2013 dans la salle de conférence de l'hôtel St Manick. Cet atelier, organisé avec l'appui financier du Bureau International du Travail et celui technique du GIP Inter a regroupé une trentaine de personnes en occurrence des Experts du GIP Inter, des Inspecteurs du Travail, des représentants de la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), les syndicats et les acteurs des secteurs pilotes identifiés. Il a pour objectif de

- Poursuivre avec l'appui des experts du GIP Inter le point sur les visites diagnostiques réalisées ;
- Poursuivre la mise en place de l'outil méthodologique d'intervention des IT dans l'économie informelle ;
- Vérifier la fiche de visite et l'ajuster si nécessaire ;
- Examiner les difficultés concrètes qui se posent et y apporter des solutions ;
- Définir les grandes lignes d'un plan d'action ;
- Envisager la suite des opérations aussi bien avec les inspecteurs du travail qu'avec les acteurs de l'Economie Informelle.

Le présent rapport s'articule autour de quatre (04) axes à savoir :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Echanges sur le rapport des visites diagnostiques ;
- Elaboration du plan d'action ;
- La cérémonie de clôture.

I- Cérémonie d'ouverture

Quatre (04) interventions ont meublé la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

La première, celle de **Monsieur VIAGBO Komi Mawunam**, Directeur des Etudes, de la recherche et des Statistiques, qui dans son mot de bienvenue, a remercié l'ensemble des participants pour leur disponibilité et a adressé ses remerciements aux partenaires et à tous ceux qui ont contribué à la tenue du présent atelier.

Les experts du GIP Inter en les personnes de Madame Michèle Marchais et Monsieur Thierry Grossin Motti, dans leurs interventions ont tous deux présentés leurs vœux les meilleurs de cette année 2013 aux participants de l'atelier avant d'émettre leur souhait de voir les travaux dudit atelier se dérouler dans les meilleures conditions.

Monsieur BASSOWA Tchatcha, Directeur Général Adjoint du Travail et des Lois Sociales, prononçant le discours d'ouverture a, à son tour, souhaité ses vœux aussi bien aux Experts du GIP Inter qu'à tous les autres participants de l'atelier. Il a ensuite félicité les experts sur la qualité de la compétence qu'ils transfèrent aux inspecteurs du travail du Togo pour une meilleure intervention dans l'Economie Informelle avant de remercier leur institution pour la confiance placée en notre pays et surtout pour la qualité de l'aide qu'ils lui apportent. Pour terminer, le Directeur Général Adjoint du

Travail et des Lois Sociale a déclaré ouvert les travaux de l'atelier en exhortant les participants à se laisser guider par la recherche de l'excellence.

Avant d'entamer les travaux proprement dits, le programme et les objectifs de l'atelier ont été présentés par Monsieur VIAGBO Komi Mawunam aux participants qui ont fait leur amendement. Le bureau devant diriger les activités dudit atelier est ensuite mis en place et est composé de :

Mr KOMLA Andréas, Directeur chargé de l'organisation du secteur informel, président,

Mr SOGBO Komlavi Efanam, inspecteur du travail et des lois sociales, premier rapporteur,

Madame AFANDE Akouvi Sietsofé, inspectrice du travail et des lois sociales, deuxième rapporteur.

II- Echanges sur le rapport des visites diagnostiques

Ces échanges dirigés par le président du bureau de l'atelier, Mr KOMLA Andréas ont permis de dégager non seulement un constat majeur, mais aussi des difficultés rencontrées par les inspecteurs du travail afin de formuler des solutions.

Concernant le constat, le consensus est dégagé sur le fait que L'inspection du travail ne peut travailler seule dans le secteur de l'économie informelle. Il va falloir alors faire un travail de synergie avec d'autres acteurs qui doivent être impliqués.

Il faut aussi noter que les inspecteurs du travail ont rencontré beaucoup de difficultés lors de leurs visites diagnostiques. Il s'agit entre autre, des difficultés :

- de pénétration dans les unités informelles,
- d'adaptation de la pratique des visites à la taille des entreprises,
- de communication sur la mission de l'inspection du travail (conseil, contrôle...),
- d'appropriation de certains éléments de la fiche de visite du fait de l'absence de formation de ces inspecteurs (notamment parc machines),
- d'appréhension d'un centre d'intérêt pour tous les acteurs de l'économie informelle
- et enfin, la difficulté d'adaptation de la fiche de visite aux différentes situations rencontrées dans les entreprises visitées.

L'examen de ces différentes difficultés a permis de dégager un certain nombre de solutions qui ont portés sur le conseil, la communication et la méthodologie que les inspecteurs du travail doivent adopter en la matière.

C'est pourquoi dans le domaine des conseils et de la communication, il est recommandé que les inspecteurs du travail présentent les diagnostics réalisés au cours de leurs visites et le contenu du socle minimal de prévention, via les chambres des métiers et les délégués de chaque corps et ceci pendant leur différentes réunions. Ils peuvent aussi dans le même sens faire passer des messages de prévention en direction des travailleurs indépendants par le canal des organisations syndicales.

Les médias, les manifestations publiques sur la santé et sécurité au travail en lien avec les différents acteurs de l'économie informelle doivent aussi être des créneaux de communication des inspecteurs du travail.

Concernant la démarche méthodologique, il s'est agi de proposer aux inspecteurs du travail quelques méthodes plus pratiques de concevoir et de faire leur intervention dans l'économie informelle afin d'obtenir des résultats encourageants. Cette démarche s'articule autour de trois phases qui sont : la phase préparatoire, la phase d'intervention proprement dite et la phase de suivi.

1- La phase préparatoire

Au cours de cette phase, les IT doivent définir le ou les secteurs pilotes, repérer leur interlocuteurs dans ces secteurs, réaliser un diagnostic partagé en vue de définir le socle minimum d'exigence et enfin mettre en œuvre l'action de la prévention par les conseils et les sensibilisations.

2- L'intervention proprement dite des IT dans les unités de l'Economie Informelle.

Cette intervention doit se faire autour de cinq points qui sont :

- Travailler sur un nombre limité d'entreprises et ou avec des entreprises volontaires ;
- S'appuyer sur les représentants de l'EI pour faciliter l'entrée des inspecteurs du travail dans les différentes unités ;
- Adapter la stratégie de visite à la taille de l'unité visitée ;
- Présenter les mesures de prévention définies dans le socle minimum ;
- Se fixer à l'issue de la visite une ou deux priorités réalisables à court terme.

3- Le suivi de l'action

Pour bien faire le suivi des unités visitées, les IT doivent :

- Maintenir des relations régulières avec les acteurs de l'EI ;
- Réaliser des visites de suivi dans les entreprises ;
- Puis organiser des réunions de bilan et de retour d'expérience.

III- Elaboration du plan d'action

Avant d'aborder l'élaboration proprement dite du plan d'action, le projet d'outil méthodologique ébauché en juillet et décembre 2012 a fait l'objet d'un débat sous la direction des deux experts du GIP Inter. Il faut ici noter qu'un consensus s'est dégagé sur le contenu de cet outil sauf que quelques questions sur les risques chimiques y sont ajoutées.

L'élaboration du plan d'action qui devrait selon le programme de l'atelier être réalisée en travaux de groupe a été finalement fait en plénière avec la participation de tous.

Les participants ont été appelés à réagir sur les projets de fiche, des pistes d'actions élaborés au cours des ateliers de juillet et décembre 2012 afin d'y apporter les modifications jugées nécessaires. Au total quatre fiches de piste d'action ont fait objet d'étude à savoir :

- La fiche de sensibilisation et de prévention ;
- La fiche des pistes d'action du secteur informel ;
- La fiche des pistes d'action de la menuiserie et de la petite restauration ;
- Et la fiche de visite d'inspection.

C'est le lieu d'apprécier le niveau et la qualité des débats qui ont été non seulement riches en information mais aussi constructifs. L'efficacité des différents apports des participants a permis de revoir de fond en comble les différentes fiches précitées. Le plan d'action et les fiches de piste d'action issus de cet atelier sont annexés au présent rapport.

IV- La cérémonie de clôture

Elle est marquée par trois interventions : celles des deux experts du GIP qui ont remercié les participants pour l'accueil et les attentions à leur égard et celle du directeur de études, de la recherche et des statistiques qui a remercié au nom du DGT, les experts pour l'efficacité de leur appui et les participants pour leur assiduité au travail. Il a exhorté l'ensemble des participants à maintenir la même motivation pour la suite du processus avant de déclarer clos les travaux de l'atelier.

Fait à Lomé le mercredi 16 janvier 2013

Les rapporteurs

SOGBO Komlavi Efanam

AFANDE Akouvi Sietsofé